

SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20807 CERGY 95015 CERCY-PONTOISE Cedex Tél: 01.34.02.46.60 Fax: 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : PUNAI 1
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 05/08/2011
	Aérosol Extrêmement inflammable Irritant Dangereux pour l'environnement	Version : 03 Du 04/06/2015

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><i>1.1 <u>Identificateur de produit :</u></i></p> <p style="text-align: center;">ACTO Punaises de lit Aérosol</p> <p><i>1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Aérosol à diffusion automatique pour éliminer les punaises de lit. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées <p><i>1.3 <u>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : SOJAM(Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><i>1.4 <u>Numéro d'appel d'urgence :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 <u>Classification du mélange :</u></i></p> <p>Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations : Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229). Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315). Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319). Peut produire une réaction allergique (EUH208). Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336). Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400). Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).</p> <p>Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations : Extrêmement inflammable (F+, R 12). Irritation cutanée (Xi, R 38). Irritation oculaire (Xi, R 36). Peut déclencher une réaction allergique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges (R 67). Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique : très toxique (N, R 50/53).</p> <p><i>2.2 <u>Eléments d'étiquetage :</u></i></p> <p>Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>DANGER Contient des hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane et de l'acétone. EUH208 Contient de la perméthrine (iso). Peut produire une réaction allergique. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Eviter de respirer les vapeurs.
 P270 Ne pas manger, ne pas boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie.
 Bien ventiler après usage.
 Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :



**Extrêmement
Inflammable**



Irritant



**Dangereux pour
l'environnement**

Contient de la perméthrine : Peut déclencher une réaction allergique.

R12 Extrêmement inflammable.

R36/38 Irritant pour la peau et les yeux.

R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.

Eliminer les emballages avec ou sans reliquat de produit dans une déchetterie.

2.3 Autres dangers : récipient sous pression

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS #3.2 Mélange :

- Acétone25 – 50% (p/p)
 N° CAS 67-64-1 / N° EC : 200-662-2 / Classement : Xi F R11 R36 R66 R67 - GHS02, GHS07 H225 H319 H336 EUH:066

- Naphta aromatique – C16/18 léger (pétrole)..... 10 – 25 % (p/p)
 N° CAS : 64742-95-6 / N° EC : 265-199-0 / Classement : Xn N R110 R37 R66 R51/53 – GHS07, GHS09, GHS08, GHS02 - H225 H304 H315 H336 H411

- Pipéronyl butoxide.....2.5 – 10 % (p/p)
 N° CAS : 51-03-6/ N° EC : 200-076-7/ Classement : N R50-53 – GHS09 H400 H410

- Perméthrine..... 0 – 2.5 % (p/p)
 N° CAS : 52645-53-1 / N° EC : 258-067-9 / Classement : Xn N R20/22 R43 R50/53 - GHS07, GHS09 H332 H302 H317 H400 H410

- Tétraméthrine0 – 2.5 % (p/p)
 N° CAS : 7696-12-0/ N° EC : 231-711-6/ Classement : N R50-53- GSH09 H400 H410

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

**LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.**

Symptômes d'intoxication : Irritation des yeux, de la peau et des muqueuses. Risque d'irritation des voies respiratoires et des muqueuses. Paresthésies buccales, nausée, vomissement...

En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Oter les vêtements souillés et faire prendre une douche. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement à grande eau pendant au moins quinze minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, faire respirer de l'air frais. Le tenir au chaud et au repos. En cas de difficulté respiratoire appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche, ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés. Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Voir rubrique 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction conseillés : En cas d'incendie, utiliser :

- Eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- Halons
- Mousse
- Poudres polyvalentes ABC
- Poudres BC
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction déconseillés : eau, jets d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :

Risques spécifiques durant l'incendie : Comme tout produit organique, la combustion peut dégager des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau, contenir l'écoulement et éviter la contamination de l'environnement avec l'eau utilisée.

<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs. Port de gants, lunettes et éventuellement de masque autonome.</p> <p><u>6.2 Précautions pour le protection de l'environnement :</u> Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Utiliser des absorbants.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manipuler dans des zones bien ventilées. - Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. - Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. - Eviter tout contact avec la peau et les yeux - Ne pas appliquer face au vent ou en direction d'une personne. - Ne pas boire ou manger pendant l'emploi. - Toxique pour les abeilles et la faune aquatique. Ne pas pulvériser près des aquariums. - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. - Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité. - Ne pas respirer les vapeurs - Ne pas fumer <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. - Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. - Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. - Conserver hors de la portée des enfants. - Utiliser et stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Insecticide (TP18)</p>

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

N ° CAS	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm:	VLE-mg/m3
67-64-1	500	1210	1000	2420
110-54-3	20	72		
109-66-0	1000	3000		

8.2 Contrôle de l'exposition :

Protection respiratoire : Si concentration > Valeurs limites d'exposition : porter un masque.

Type de masque FFP :

- classe FFP1 (demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique)
- filtres A1 (Marron) (filtre anti gaz et vapeurs) et P1 (Blanc) (filtre à particule)

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques (Caoutchouc Nitrile, PVA Alcool polyvinylique)

Protection des yeux : Porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau : Utiliser un vêtement de protection et les bottes appropriés.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect : Liquide - Aérosol

Intervalle d'ébullition : 55°C

Hydrosolubilité : Insoluble.

Température d'auto-inflammation : 200 °C.

Point/intervalle de décomposition : 200 °C.

9.2 Autres informations : Données non disponibles.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : N/A

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : N/A

10.4 Conditions à éviter : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles : oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dérivés toxiques tels que les Oxydes de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

En cas de contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer des irritations.

En cas d'inhalation : Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses.

En cas d'ingestion : L'absorption accidentelle peut entraîner des accidents pulmonaires graves. L'ingestion accidentelle peut entraîner des douleurs buccales et abdominales.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement. Si apparition d'une sensation d'irritation, consulter un ophtalmologiste.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.

12.2 Persistance et dégradabilité : N/A

12.3 Potentiel de bioaccumulation : N/A

12.4 Mobilité dans le sol : N/A

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : N/A

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible.

13- CONSIDERATIONS
RELATIVES A
L'ELIMINATION #

13.1 Méthode de traitement des déchets :
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Aérosol ne pas percer, ne pas brûler après usage.
Eliminer le produit non utilisé et son récipient dans une déchetterie.

14 - INFORMATIONS
RELATIVES AU
TRANSPORT #

14.1 Transport terrestre :
- **Désignation officielle de transport :** Aérosol inflammable
- **No ONU :** 1950
- **I.D. n° :** 5F
- **ADR Classe :** 2
- **Groupe d'emballage ADR/RID :** /
- **Etiquetage ADR :** 2.1
- **Dangereux pour l'environnement :** OUI (perméthrine, tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)

14.2 Transport par mer :
Désignation officielle de transport : Aérosol inflammable
- **No ONU :** 1950
- **Code IMO-IMDG :** Classe : 2.1
- **Groupe d'emballage IMO :** /
- **Polluant marin :** OUI (perméthrine, tétraméthrine, pipéronyl butoxyde)

15 - INFORMATIONS
REGLEMENTAIRES #

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CE et ses adaptations.
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations.
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement CE n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°618/2012.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Règlement biocide) :

Nom	CAS	Quantité	TP
Perméthrine (ISO)	52645-53-1	1.12 g/kg	TP18
Pipéronyl butoxyde	51-03-6	26.03 g/kg	TP18
Tétraméthrine	7696-12-0	5.27 g/kg	TP18
S-méthoprène	65733-16-6	0.33 g/kg	TP18

Rubriques ICPE : 1172 et 1432

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

- 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
- 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges, hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
- 59 Intoxications professionnelles par l'hexane

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases R et H mentionnées en section 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 11 Facilement inflammable.

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 38 Irritant pour la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.